

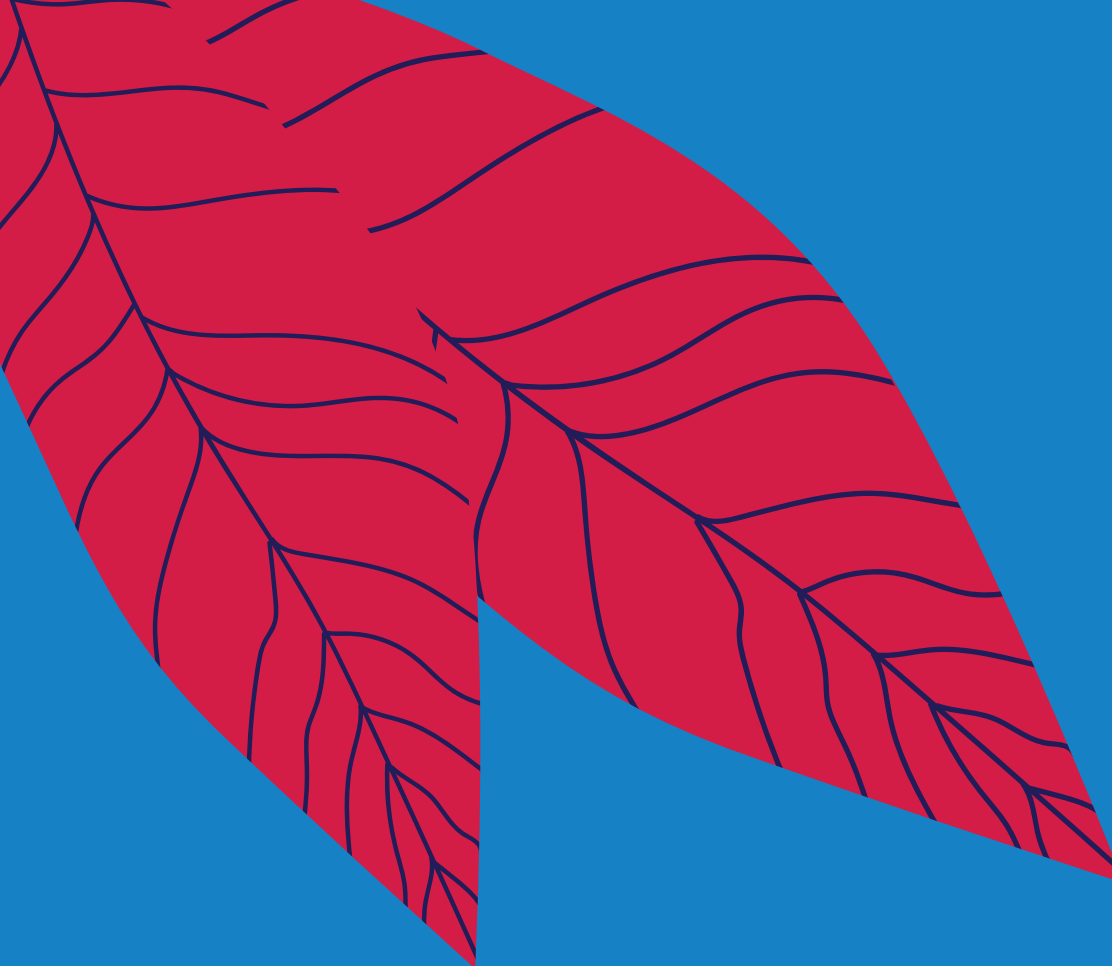
RÉSUMÉ DU PROJET

Éliminer la violence à l'égard des femmes et des filles en situation de handicap au Rwanda

MIS EN ŒUVRE PAR

UNABU - LA RWANDAN
ORGANIZATION OF WOMEN
WITH DISABILITIES





À propos de ce document : Ce document présente le résumé d'un projet mis en œuvre par l'organisation de la société civile (OSC) Rwandan Organization of Women with Disabilities (UNABU) pendant trois ans, de 2018 à 2021, grâce à une petite subvention accordée par le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes (Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies). UNABU a produit et rédigé ce résumé en collaboration avec une consultante externe indépendante. Il résume les résultats et les enseignements tirés du projet afin de les intégrer au corpus de données factuelles relatives à l'élimination des violences faites aux femmes et aux filles, qui peut être utilisé par d'autres praticiens et partenaires. Il constitue également un outil d'information utile en ce qu'il vient éclairer l'étape suivante du projet et permet de sensibiliser à l'intérêt de continuer à investir dans UNABU et dans les efforts que cette organisation consacre à la prévention et aux réponses aux violences faites aux femmes et aux filles ainsi qu'à l'égalité femmes-hommes au Rwanda.



L'ORGANISATION ET LE PROJET

UNABU



UNABU - la Rwandan Organization of Women with Disabilities (Umuryango Nyarwanda w'Abagore Bafite Ubumuga en Kinyarwanda) est une organisation non gouvernementale locale, créée en 2004 par 14 femmes en situation de handicap afin de promouvoir l'égalité des genres et de défendre l'inclusion et les droits des femmes et des filles en situation de handicap. La mission d'UNABU consiste à autonomiser les femmes en situation de handicap afin qu'elles puissent devenir des agents du changement, revendiquer leurs droits, réaffirmer leur dignité et participer activement au développement du pays. UNABU est membre de l'Union nationale des organisations de personnes handicapées du Rwanda (NUDOR, National Union of Disabilities Organizations of Rwanda). Depuis sa création, UNABU a mis en œuvre des projets de défense des droits des personnes en situation de handicap axés sur la prévention et la réponse à la violence liée au genre, l'accès à la justice pour les victimes, l'autonomisation économique, les droits en matière de santé sexuelle et reproductive, ainsi que des programmes de leadership pour les jeunes filles, en collaboration avec divers partenaires, notamment Disability Rights Fund, Ideo.org, Amplify Change, FCDO, VSO Rwanda, ONU Femmes Rwanda, Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies, See You Foundation, African Women Development Fund, Mama Cash, etc. Grâce à ce travail, plus de 13 000 filles et femmes en situation de handicap se sont organisées en 360 groupes d'auto-défense de leurs droits, répartis dans 12 districts du Rwanda.

Titre: Éliminer la violence à l'égard des femmes et des filles handicapées au Rwanda



FORMES DE VIOLENCE VISÉES

- Violence dans la famille :
 - Violence sexuelle et économique de la part du partenaire intime
 - Violence sexuelle et économique de la part de non-partenaires
- Violence au sein de la communauté
 - violence sexuelle de non-partenaires



BUDGET DU PROJET

Contribution du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies :

194 194 \$

+

Contribution d'UNABU :

9 555 \$

=

Total:

203 749 \$



ÉLARGISSEMENT DU PROJET GRÂCE À L'INITIATIVE SPOTLIGHT

L'initiative Spotlight¹ est un partenariat mondial pluriannuel entre l'Union européenne et les Nations Unies, dont l'objectif est d'éliminer les violences faites aux femmes et aux filles. Après le début de la pandémie de COVID-19, le projet a été élargi afin d'inclure des activités d'adaptation à la situation pandémique ; pour ce faire, il a bénéficié d'une subvention complémentaire de 58 394 \$.

DESCRIPTION DU PROJET

Le projet visait à réduire la violence économique et sexuelle à l'égard des femmes et des filles handicapées dans cinq districts du Rwanda. Cet objectif devait être atteint en donnant aux femmes et aux filles les moyens d'agir, en les informant sur leurs droits et en renforçant leur confiance en elles afin qu'elles signalent les violences et demandent une protection adéquate, tout en mettant à leur disposition des services multisectoriels plus appropriés dont les prestataires sont dotés des connaissances et des compétences nécessaires pour travailler comme il convient avec les femmes et les filles handicapées, ainsi qu'en favorisant l'émergence de communautés plus bienveillantes qui ne discriminent pas ou ne stigmatisent pas les femmes et les filles handicapées et qui sont prêtes à répondre aux violences qu'elles subissent. Le projet a bénéficié à 2 783 femmes en situation de handicap et, grâce à leur participation à des groupes d'auto-défense de leur droits, a permis de les sensibiliser aux violences sexuelles et économiques subies par les femmes et les filles handicapées, comme en témoigne la hausse du nombre de cas de violence signalés aux autorités compétentes par les bénéficiaires du projet et la plus grande réactivité des porteurs de devoirs en matière de protection des victimes.



PÉRIODE DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET:

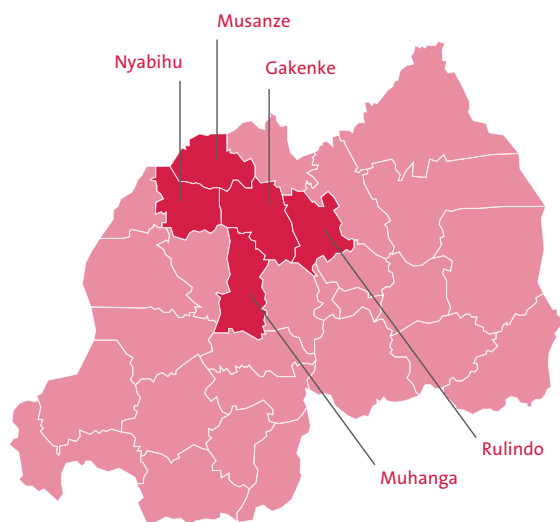
1^{er} sept 2018–31 août 2021

prolongé sans frais supplémentaire jusqu'au

28 févr 2022

en raison de la pandémie de COVID-19

SITES ET BÉNÉFICIAIRES DU PROJET



Le projet a été mis en œuvre dans cinq districts de trois provinces du Rwanda : **Musanze, Gakenke et Rulindo** dans la province du Nord, **Muhanga** dans la province du Sud et **Nyabihu** dans la province de l'Ouest.

Bénéficiaires/acteurs du changement principaux du projet

PRÉVISION	RÉALITÉ
2 400 femmes et filles en situation de handicap	2 783 femmes et filles en situation de handicap

Bénéficiaires/acteurs du changement secondaires du projet

PRÉVISION	RÉALITÉ
4860 people: 20 OSC 30 professionnels de santé 10 juristes 4 800 membres du grand public	4908 people: 9 OSC 26 professionnels de santé 13 juristes 21 dirigeants locaux 4 839 membres du grand public

Contexte dans le pays

Selon le recensement de la population et des logements au Rwanda (2012), environ 5 % de la population totale âgée de plus de cinq ans (soit 446 453 personnes) étaient des personnes en situation de handicap². Un peu plus de la moitié de cette population (soit 225 303 personnes ou 51 %) était composée de femmes, dont la plupart vivaient dans des zones rurales. Une grande partie (41 %) des personnes en situation de handicap n'avaient pas accès à l'éducation, ce qui les rend vulnérables à divers risques sociaux, tels que le chômage, la pauvreté et la discrimination. La violence à l'égard des femmes est très répandue au Rwanda. Selon l'enquête démographique et de santé menée au Rwanda en 2019/2020 (RDHS), 37 % des femmes ont subi des violences physiques depuis l'âge de 15 ans, et 23 % des violences sexuelles. 46 % des femmes ont déclaré avoir subi des violences de la part de leur partenaire intime, contre 40 % en 2015³.

L'enquête de départ menée par UNABU en 2019⁴ a révélé une prévalence plus élevée de la violence chez les femmes et les filles en situation de handicap, ce qui correspond à la tendance observée au niveau mondial⁵ dans diverses études⁶. Selon l'enquête, 67 % des femmes en situation de handicap ont été victimes de violence sexuelle et liée

au genre et d'abus sexuels, 47 % ont subi des violences économiques, 33 % des violences physiques et 18 % souffrent de traumatismes psychologiques, et 48 % ont témoigné d'une méconnaissance de l'aide disponible. Les attitudes négatives à l'égard du handicap, le manque de compétences techniques et l'absence d'approche inclusive chez les prestataires de services créent un environnement défavorable à la protection des femmes et des filles en situation de handicap contre la violence liée au genre, ce qui nuit à leur qualité de vie en général.

Les femmes en situation de handicap font souvent face à l'isolement social, à la stigmatisation et à un accès inadéquat au soutien dans leurs communautés. Elles sont davantage exposées à la violence que les adultes qui ne vivent pas en situation de handicap, et les personnes souffrant de déficiences intellectuelles sont plus vulnérables à la violence⁷. En raison de leur isolement social, ces femmes ne sont pas informées des formes de soutien disponibles, et elles signalent rarement les violences subies. Il est nécessaire que les programmes traitant de la question des violences faites aux femmes reconnaissent les besoins spécifiques des femmes en situation de handicap, car il existe peu de programmes spécialisés.

Historique du projet

Depuis sa création en 2004, UNABU se consacre à la défense des droits des femmes et des filles en situation de handicap et à leur autonomisation, en créant et en appuyant des groupes communautaires locaux de défense des droits composés de femmes et de filles en situation de handicap. Avant le projet financé par le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies, UNABU a appuyé la création de 33 groupes regroupant plus de 800 femmes et a renforcé leurs capacités à plaider en faveur de l'amélioration du statut et des droits des femmes et des filles en situation de handicap. UNABU a appris, dans le cadre d'initiatives précédentes, que les femmes en situation de handicap sont les meilleures défenseuses de leurs propres droits.

Théorie du changement

L'objectif du projet était d'améliorer la sécurité et la protection des femmes et des filles en situation de handicap contre les violences sexuelles et économiques dans les cinq districts ciblés. À l'origine, le projet était conçu pour atteindre trois résultats, mais avec l'apparition de la pandémie de COVID-19, il a été élargi avec le soutien de l'initiative Spotlight afin d'intégrer un résultat supplémentaire axé sur l'amélioration de la résilience de l'organisation et de sa capacité à s'adapter à la situation pandémique et à produire les résultats attendus du projet.

Le premier résultat prévoyait la création d'un environnement plus inclusif et non discriminatoire au sein des communautés ciblées, où la population locale aurait une meilleure compréhension de l'intersectionnalité du handicap et de la violence, où les préjugés et la discrimination à l'égard des femmes en situation de handicap seraient éliminés, ou du moins réduits, et où les gens se sentiraient davantage responsables du sort des femmes et des filles en situation de handicap victimes de violences et se mobiliseraient pour assurer leur protection. Partant d'un contexte très défavorable marqué par une forte prévalence de la violence sexuelle et économique à l'égard des femmes, des préjugés et une stigmatisation généralisés, ainsi que l'exclusion sociale des femmes et des filles en situation de handicap, le projet entendait favoriser les changements par des interventions visant à sensibiliser les membres de la communauté, à changer leurs attitudes et à les mobiliser pour qu'ils endossent de plus grandes responsabilités en matière de prévention et de protection.

Le deuxième résultat partait des difficultés que rencontrent les femmes en situation de handicap pour se protéger contre les violences sexuelles et économiques en raison de l'exclusion sociale, de la stigmatisation et

Toutefois, pour obtenir un impact plus important, il a été jugé important d'établir des alliances entre elles et d'autres parties prenantes, telles que les porteurs de devoirs et les représentants des communautés. Il a été reconnu que le programme de petites subventions du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies offrait une occasion d'étendre le réseau local de femmes et de filles en situation de handicap, de leur donner les moyens de lutter plus efficacement contre les risques de violence, d'élargir les partenariats avec les prestataires de services et de créer une communauté de soutien pour les femmes et les filles en situation de handicap.

de la discrimination qu'elles subissent. Le projet visait à leur donner les moyens de se protéger plus efficacement, à accroître leur confiance en elles, et à les encourager à signaler les violences et à demander des services inclusifs. À cette fin, une stratégie d'intervention a été élaborée, principalement sous la forme d'un soutien diversifié aux femmes des groupes locaux d'auto-défense des droits des femmes en situation de handicap.

Le troisième résultat du projet était le renforcement des capacités des parties prenantes, comme les professionnels des services d'aide et les autorités locales, à cerner et à comprendre les besoins des femmes et des filles en situation de handicap et à adopter des approches plus inclusives dans la prestation des services. À cette fin, l'organisation avait prévu de renforcer les capacités de 30 professionnels de la santé et de 10 juristes afin qu'ils soient en mesure de fournir des services inclusifs et adéquats aux femmes et aux filles en situation de handicap, et de mettre en place un mécanisme dans les communautés ciblées - c'est-à-dire des points focaux pour l'inclusion du handicap qui seraient sélectionnés parmi différents professionnels et formés de manière à ce qu'ils intègrent davantage le handicap dans la prestation des services, en particulier dans leurs plans d'action pour l'inclusion et dans leurs outils de communication de l'information.

Le dernier résultat consistait à améliorer la résilience d'UNABU en fournissant des équipements et en renforçant les capacités de travail à distance et en ligne. L'adaptation de l'intervention, tout à fait opportune dans le contexte de la pandémie de COVID-19, a permis de mettre en œuvre des activités dans de nouveaux contextes et d'accomplir des progrès vers la réalisation des objectifs clés.

Théorie du changement du projet

La **théorie du changement du projet** était la suivante : **si** les femmes et les filles en situation de handicap ont plus confiance en elles et ont une meilleure connaissance de leurs droits et des services disponibles, ainsi que des mécanismes et des structures de signalement, **si** les membres de la communauté comprennent mieux la violence à l'égard des femmes et des filles en situation de handicap ainsi que leurs droits et les moyens à mettre en

œuvre pour prévenir la violence, **et si** les prestataires de services sont mieux à même d'apporter une réponse et des soins sûrs et adéquats aux femmes et aux filles en situation de handicap, victimes de violence, **alors** les femmes et les filles en situation de handicap bénéficieront d'une sécurité et d'une protection accrues contre la violence sexuelle et économique.

THÉORIE DU CHANGEMENT DU PROJET



AU NIVEAU PERSONNEL

Sensibilisation accrue et changement d'attitude chez les femmes et les filles handicapées en ce qui concerne leurs droits, les services disponibles, et les mécanismes et structures de signalement



AU NIVEAU DE LA COMMUNAUTÉ

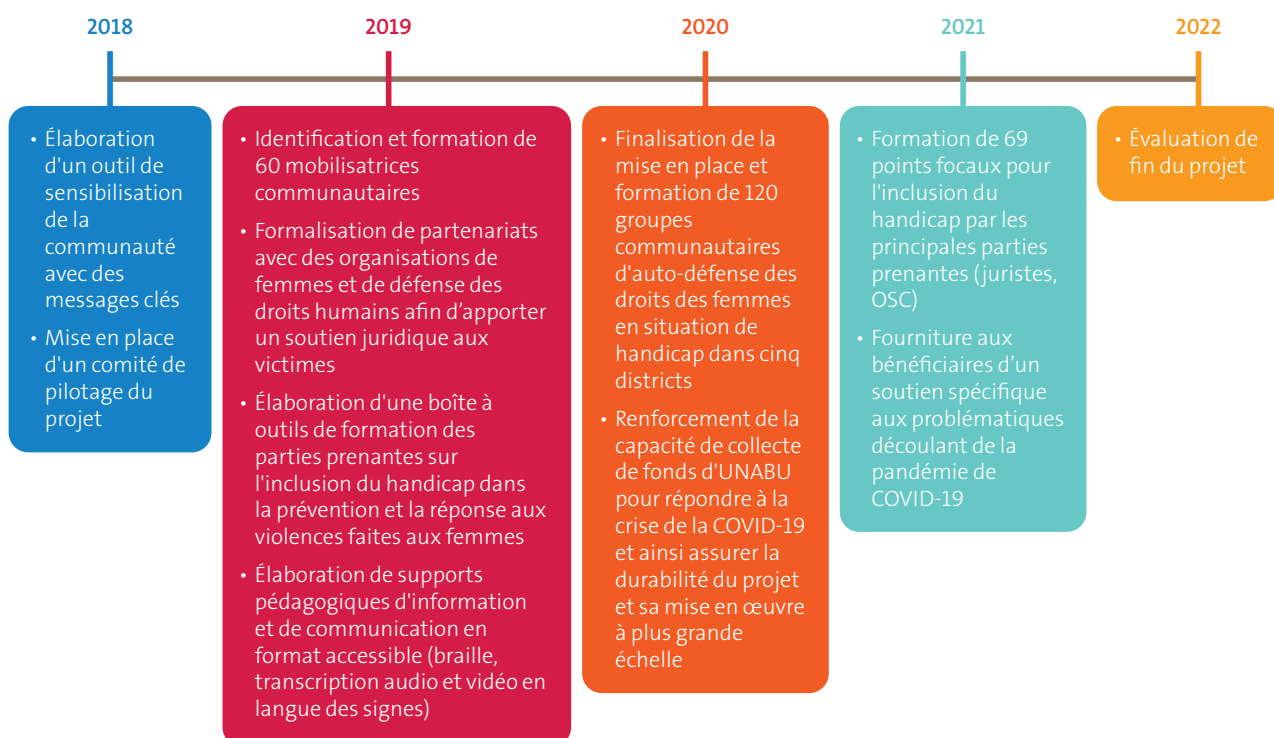
Sensibilisation accrue aux violences faites aux femmes et aux filles handicapées ainsi qu'à leurs droits et aux moyens à mettre en œuvre pour les prévenir et agir contre ces violences au sein des communautés



AU NIVEAU DE LA SOCIÉTÉ

Les prestataires de services multisectoriels destinés aux femmes et aux filles handicapées victimes de violence ont renforcé leur engagement en faveur de l'inclusion du handicap et ont amélioré l'accès à des services de qualité

Calendrier et principales étapes



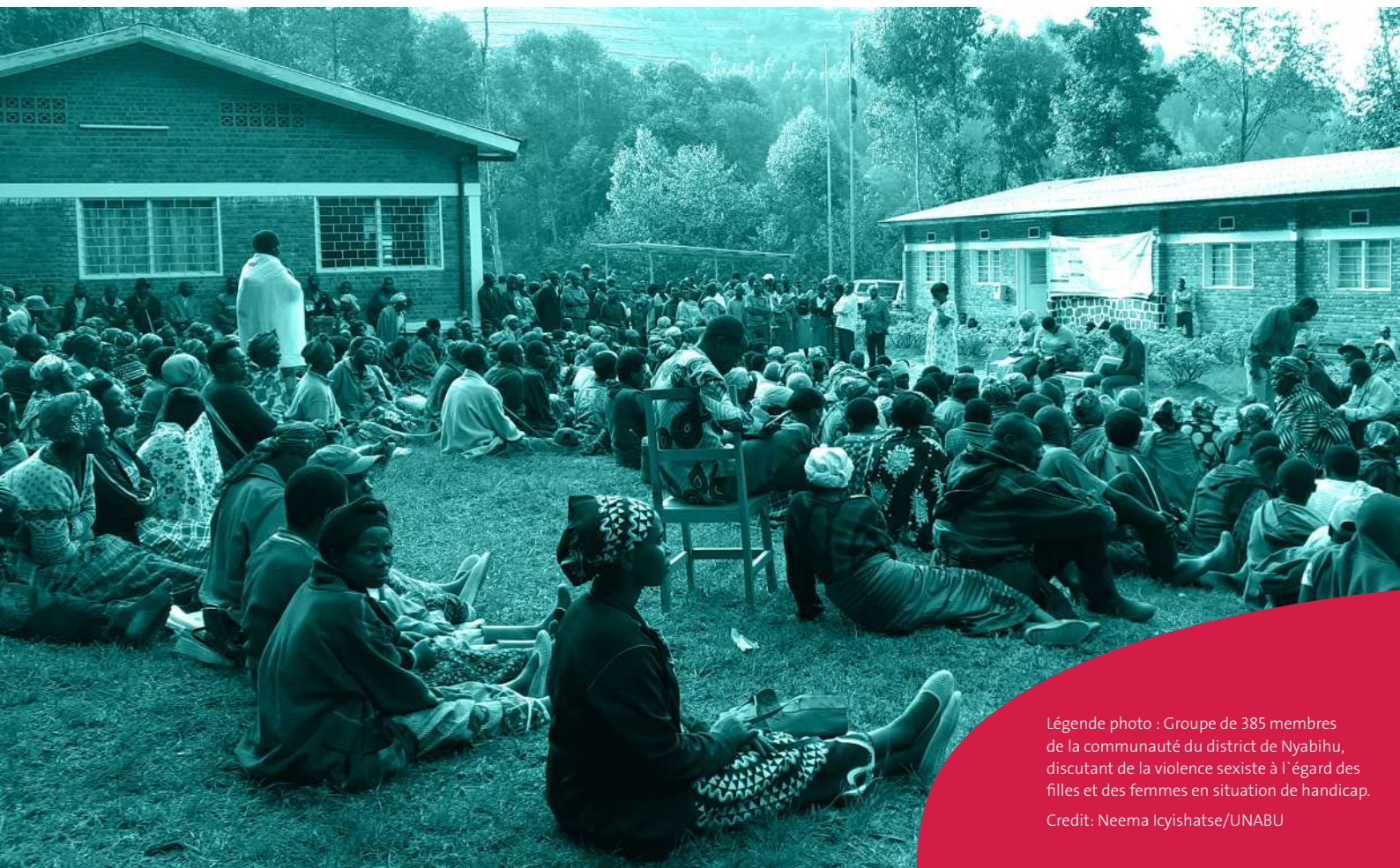
POINTS FORTS DES INTERVENTIONS DU PROJET

Organisation et autonomisation des femmes et des filles en situation de handicap via l'activisme communautaire

Cette composante du projet comprenait un ensemble d'activités axées sur l'autonomisation des femmes et des filles en situation de handicap :

- Identification et formation de 69 mobilisatrices communautaires sur divers thèmes, tels que le handicap, les droits des personnes en situation de handicap, l'égalité des genres, la violence à l'égard des femmes, et renforcement de leurs compétences en matière d'animation.
- Création de 69 groupes communautaires d'auto-défense des droits des femmes en situation de handicap composés de 2 783 femmes en situation de handicap dans cinq districts et prestation de formations sur les rapports entre l'égalité des genres et la violence à l'égard des femmes, entre l'égalité de genre et le handicap, entre le handicap et les droits des femmes, la prévention et la protection.
- Visites au domicile des femmes et des filles en situation de handicap par des volontaires de la communauté afin de s'assurer que les familles des femmes et des filles en situation de handicap ont bien compris l'intersectionnalité du handicap et de la violence, ainsi que les droits des femmes et des filles en situation de handicap, lesquels ont fait l'objet de formations et d'activités de sensibilisation de la communauté.
- Supervision par des volontaires de la communauté des changements advenus dans les relations entretenues par les membres de la famille et la communauté en général avec les femmes et les filles en situation de handicap, dans le cadre de visites à domicile ou par contacts téléphoniques avec les bénéficiaires du projet.

La formation des femmes participant à des groupes d'auto-défense des droits des femmes en situation de handicap a couvert un large éventail de sujets, notamment les concepts de handicap, les droits des personnes en



Légende photo : Groupe de 385 membres de la communauté du district de Nyabihu, discutant de la violence sexiste à l'égard des filles et des femmes en situation de handicap.

Credit: Neema Icyishatse/UNABU

situation de handicap, l'égalité de genre, la violence liée au genre et l'interaction entre le genre et le handicap, le plaidoyer, ainsi que l'encadrement du suivi de leurs activités continues et l'appui à ces activités. Il s'agit d'un programme de 12 semaines animé par des volontaires chargées de la mobilisation communautaire qui ont été sélectionnées parmi les filles et les femmes en situation de handicap. Elles ont été organisées en cellules et formées à l'animation et à diverses méthodes de formation (exposés, jeux de rôle,

dessin, discussions plénières, notamment) afin qu'elles soient en mesure de créer un large éventail d'occasions d'apprentissage pour, à leur tour, former leurs pairs femmes en situation de handicap. Cette méthodologie de formation a prouvé son efficacité pour renforcer la confiance en soi des filles et des femmes en situation de handicap et les inciter à agir, car elles sont mieux à même de comprendre la situation particulière des femmes en situation de handicap et leur expérience de la violence liée au genre.

Stratégies de réponse aux défis posés par la pandémie de COVID-19

La pandémie de COVID-19 a eu une forte incidence sur la mise en œuvre du projet. Les activités du projet ont été interrompues au cours du premier semestre 2020, en raison des fermetures et des restrictions de circulation. L'équipe du projet ne disposait pas de l'équipement ou des compétences nécessaires pour passer immédiatement à un format en ligne et assurer la mise en œuvre des activités à distance. Dans le même temps, les principales bénéficiaires du projet, à savoir les femmes et les filles en situation de handicap, ont fait face à des problèmes d'accès très limité aux biens et aux services essentiels, notamment à la nourriture et au matériel d'assainissement, mais aussi aux services d'assistance en cas de violence.

Grâce à l'aide du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies et au soutien de l'initiative Spotlight, ainsi que du bureau national d'ONU-Femmes au Rwanda, UNABU a réussi à s'adapter à ce nouveau contexte en utilisant les technologies numériques pour coordonner les activités du projet et en maintenant les activités du projet sur le terrain grâce à l'engagement de volontaires et de mobilisatrices locales.

UNABU a réalisé une évaluation rapide de l'impact de la COVID-19 sur les femmes et les filles en situation de handicap en procédant à une enquête téléphonique. Les résultats indiquent que les femmes et les filles en situation de handicap sont davantage touchées par la pandémie en raison de leur dépendance économique à l'égard des autres pour ce qui concerne leur approvisionnement en nourriture et en autres produits de base. Cette situation a fortement accru leur vulnérabilité et leur dépendance socio-économiques ainsi que le risque de violence. Grâce au soutien supplémentaire de l'initiative Spotlight, UNABU a pu fournir de la nourriture et d'autres produits de base à 700 femmes et filles en situation de handicap. Les volontaires chargées de la mobilisation communautaire ont reçu des smartphones et ont été formées à leur utilisation de base, ce qui a permis à UNABU de rester en contact avec la communauté même pendant le confinement, de diffuser en temps utile des informations précises sur la COVID-19, d'introduire des formulaires Google et d'assurer

le coaching en ligne des volontaires. Avec le soutien du bureau national d'ONU-Femmes au Rwanda, lequel a financé un projet à court terme visant à promouvoir les possibilités d'emploi pour les femmes et les filles en situation de handicap, UNABU a dispensé une formation professionnelle et des kits de démarrage à 30 femmes et filles en situation de handicap, des formations d'éducation financière et de développement d'entreprises à 276 femmes et filles en situation de handicap, et a fourni un capital de départ à 10 groupes d'auto-défense des droits des femmes en situation de handicap afin qu'ils investissent dans des activités génératrices de revenus.

Les moyens de communication numériques ont permis de poursuivre les activités du projet à distance. Les volontaires de la communauté, qui ont continué de jouer un rôle crucial tout au long de la période durant laquelle des mesures restrictives étaient en place pour faire face à la pandémie, ont été équipées de smartphones, ce qui a permis à l'équipe d'organiser la gestion quotidienne des activités par communications en ligne. Équipée de téléphones portables, UNABU a mis en place une ligne SOS gratuite pour les femmes et les filles en situation de handicap victimes de violences, afin qu'elles puissent bénéficier gratuitement de conseils et d'une assistance juridique. La connexion entre l'équipe de mise en œuvre et les communautés participantes a été maintenue, même pendant les fermetures, grâce au renforcement des capacités numériques. Bien que les discussions prévues tous les six mois n'aient pas pu se tenir régulièrement, le flux d'informations sur les réalisations, les lacunes et les ajustements nécessaires n'a pas été interrompu.

Le financement flexible des coûts de base et des soins personnels accordé par le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies aux petites organisations de femmes a permis à UNABU de renforcer les capacités et la résilience de l'équipe du projet, en lui apportant un soutien en matière de supervision clinique de la gestion du stress, en leur dispensant des formations sur la sauvegarde et en veillant à ce que le personnel et les personnes à leur charge soient couverts par une assurance maladie.

LE CADRE DE SUIVI ET D'ÉVALUATION (S&E) DU PROJET COMPRENAIT :



- Un atelier de quatre jours sur le suivi et l'évaluation organisé afin d'affiner le cadre de suivi et d'évaluation du projet avec l'aide d'experts.
- Le cadre de suivi comprenait plusieurs types de documents :
 - Dossiers compilés par les mobilisatrices communautaires et le responsable de la mobilisation communautaire
 - Registres des cas de violence économique et sexuelle traités dans les communautés et par les organisations et les institutions des parties prenantes du projet
 - Registres des activités des groupes d'auto-défense des droits des femmes et des filles handicapées
- Étude de référence réalisée par UNABU en coopération avec Humanity and Inclusion et le Center for Gender Studies (centre des études de genre)
- Tous les six mois, réunion des groupes de réflexion et entretiens avec les bénéficiaires du projet, notamment les femmes et les filles handicapées, les membres de la communauté et les prestataires de services ont été organisés.
- Visites de contrôle mensuelles de groupes de bénéficiaires sélectionnés de manière aléatoire par le responsable MEAL (Suivi, Evaluation, Redevabilité, et Apprentissage) et le directeur exécutif
- Sessions de suivi trimestrielles avec les volontaires chargées de la mobilisation communautaire, afin de réfléchir aux réalisations et de renforcer leur apprentissage et leurs capacités à répondre aux défis émergents, notamment la gestion des cas de violence
- Une enquête finale a été menée vers la fin du projet pour en mesurer les résultats.

Résultats obtenus

- Les activités de sensibilisation menées par les volontaires de la communauté et la mobilisation des femmes et des filles en situation de handicap au sein de groupes d'auto-défense de leurs droits ont favorisé l'établissement de relations de solidarité et de soutien mutuel entre les femmes et les filles en situation de handicap. Les témoignages reçus indiquent que l'action des volontaires communautaires auprès des femmes et des filles en situation de handicap a incité ces dernières à rejoindre des groupes d'auto-défense de leurs droits et leur a permis de bénéficier d'un soutien et d'améliorer leur confiance en elles.
- Au total 2 783 femmes, au lieu des 2 400 ciblées, ont bénéficié de l'intervention du projet grâce à leur participation à des groupes d'auto-défense des droits des femmes en situation de handicap. Selon une enquête par questionnaire, leur compréhension de l'intersectionnalité du handicap et de la violence s'est considérablement améliorée, de même que leur confiance en elles, et elles se sont montrées plus enclines à dénoncer les violences subies. Sur les 406 femmes et filles en situation de handicap interrogées lors de l'évaluation finale du projet, 87 % ont déclaré avoir la confiance nécessaire pour signaler les violences aux autorités. En outre, on leur a donné les moyens de défendre leurs droits à la protection contre la stigmatisation, la discrimination et la violence, et leur sentiment de sécurité s'est considérablement amélioré.
- Un autre bénéfice et résultat inattendu a été relevé dans les communautés ciblées : pour la première fois, un plus grand nombre de femmes et de filles en situation de handicap ont été élues à des postes de direction lors des élections locales de novembre 2021. Les statistiques de la base de données d'UNABU montrent que 179 bénéficiaires de ce projet ont été élues dans les cinq districts, et que c'était une première pour 73 % de ces filles et femmes en situation de handicap. Le projet a contribué à ce résultat en les incitant à intégrer des groupes d'auto-défense de leurs droits et en distribuant des smartphones qui leur ont permis de se tenir informées du processus électoral. En outre, les filles et les femmes volontaires en situation de handicap ont reçu des messages quotidiens de la part des dirigeants d'UNABU les encourageant à se présenter aux élections.

- Au lieu des 60 points focaux prévus pour l'inclusion du handicap, en raison du vif intérêt des parties prenantes dans les communautés ciblées, 69 personnes ont été formées à la prestation de services plus inclusifs tenant compte des besoins des femmes et des filles en situation de handicap. Parmi elles, 80 % ont déclaré avoir entrepris au moins une action visant à assurer la protection des femmes et des filles en situation de handicap, comme le signalement à la police ou à d'autres autorités. Sur les 81 cas de violence à l'égard des femmes et des filles en situation de handicap signalés tout au long de la mise en œuvre, 48 % ont fait l'objet de poursuites judiciaires et ont été classés, tandis que les cas restants sont toujours en cours d'investigation. Des difficultés subsistent quant aux preuves à apporter dans les cas de viols qui se sont produits avant la mise en œuvre du projet. Il existe des exemples d'amélioration des relations entre les parties prenantes et les gouvernements locaux et régionaux. Pendant la campagne « 16 jours d'activisme », l'équipe de direction de l'hôpital du district de Rutongo, ainsi que des parties prenantes formées dans le district de Rulindo, ont pris part aux activités menées par une clinique juridique mobile auprès des groupes d'auto-défense des droits des femmes et des filles en situation de handicap, ce qui a permis de prendre en charge un plus grand nombre de cas.
- UNABU a établi des partenariats avec des organisations de femmes et a renforcé leur capacité à apporter un soutien aux victimes de la violence. Cela a permis de garantir l'accès des femmes et des filles en situation de handicap victimes de violence à un soutien juridique. UNABU a établi un partenariat avec l'ONG Haguruka et

le Legal Aid Forum afin de garantir une aide juridique abordable aux filles et aux femmes en situation de handicap qui sont victimes de violence liée au genre.

- Les membres des communautés des cinq districts ciblés au Rwanda ont montré, lors des réunions de suivi animées par les groupes de réflexion, une meilleure compréhension de l'intersection du handicap et de la violence ; ils ont pris des mesures pour protéger les filles et les femmes en situation de handicap et se sont montrés plus enclins à signaler les violences lorsqu'elles se produisent. Les sessions de sensibilisation menées auprès de 4 839 membres de communautés, au lieu des 4 800 personnes ciblées, leur ont permis, ainsi qu'aux dirigeants locaux et à d'autres structures de soutien locales, d'acquérir de nouvelles connaissances sur les droits des personnes en situation de handicap, l'égalité des genres et les violences faites aux femmes et aux filles en situation de handicap.
- La pandémie de COVID-19 a accru la vulnérabilité socio-économique et la dépendance des femmes et des filles en situation de handicap, ainsi que le risque de violence à leur égard. Le projet a distribué de la nourriture et des produits d'hygiène à 886 filles et femmes en situation de handicap touchées par la COVID-19. Cette initiative a eu pour effets d'atténuer les répercussions socio-économiques de la pandémie sur les femmes et les filles en situation de handicap, de redonner espoir aux femmes et aux filles en situation de handicap qui participaient au projet et d'inciter d'autres femmes à rejoindre les groupes d'auto-défense des droits des femmes en situation de handicap.



Légende photo : L'une des femmes en situation de handicap qui est devenue membre d'un groupe d'auto-défense des droits des femmes en situation de handicap.

Credit: Jeanne Nyiramatama/UNABU


Les récits des femmes et des filles en situation de handicap démontrent clairement les avantages découlant de leur participation à des groupes d'auto-défense de leurs droits :

« Avant ce projet, nous étions silencieuses par rapport à la violence. Il n'était pas facile pour nous de dénoncer les violences sexuelles ou économiques, surtout lorsqu'elles étaient commises par nos maris ou des membres de notre famille. Les choses ont commencé à changer après que nous avons rejoint ces groupes d'auto-défense. Le silence a été rompu et la plupart d'entre nous ont surmonté leur peur. Même les autorités locales ont commencé à réagir positivement aux cas de violence [c'est-à-dire à aider les victimes]. »

(UNABU, rapport d'activité, février 2021).

« Ma participation à un groupe d'auto-défense des droits des femmes handicapées a contribué à améliorer mes moyens de subsistance. J'ai appris à épargner et à emprunter de l'argent. Le groupe m'a donné un lapin que j'ai fait grandir, et maintenant j'ai acheté un porcelet et je veux aller de l'avant. »

(UNABU, rapport d'activité, février 2021).



« J'ai une petite fille de sept ans qui souffre de handicaps multiples. On m'a reproché d'avoir donné naissance à une enfant handicapée et mon enfant est la cible de menaces. Je ne lui avais montré ni amour ni compassion jusqu'à ce que je rejoigne un groupe d'auto-défense des droits des femmes en situation de handicap et que j'apprenne à connaître les droits des personnes handicapées. Je sais qu'elle a les mêmes droits que les autres enfants non handicapés. Je l'aime même si je ne peux pas lui apporter tout ce dont elle a besoin pour vivre une vie plus heureuse. »

(UNABU, rapport d'activité, février 2021).



ENSEIGNEMENTS TIRÉS

- Les trois résultats initiaux englobaient différents niveaux de changement dans le cadre socio-écologique de la violence : niveau personnel, niveau de la communauté et niveau la société. Le fait de se concentrer simultanément sur plusieurs niveaux a rendu la conception du projet assez complexe et exigeante, en particulier dans le cas des projets de petites subventions, car elle nécessitait la participation de diverses parties prenantes, le recours à différentes méthodologies et davantage de ressources.
- L'introduction de moyens de communication numériques après l'épidémie de COVID-19 a montré que les activités pouvaient être étendues pour un coût modeste, ce qui a ouvert de nouvelles possibilités de mise en relation des parties prenantes, de communication générale et de suivi. Les volontaires chargées de la mobilisation communautaire ont utilisé des smartphones pour continuer à travailler avec les groupes d'auto-défense des droits des femmes et des filles en situation de handicap. L'utilisation d'outils de communication en ligne leur ont permis d'assurer un suivi continu des activités. Ces outils de communication comprenaient les messages WhatsApp, les appels téléphoniques, les messages courts (SMS) et l'envoi de documents numérisés par téléphone via WhatsApp. Ils se sont avérés utiles et rentables puisqu'ils ont permis d'économiser du temps et des moyens de transport, et UNABU a pu facilement rester en contact avec les bénéficiaires.
- Les groupes d'auto-défense des droits des femmes en situation de handicap ont joué un rôle déterminant dans la mise en relation, l'autonomisation et l'amélioration du statut économique des femmes et des filles en situation de handicap, qui ont ainsi pu surmonter la dépendance économique qui les maintenait dans des positions défavorables et les exposait à un risque élevé de violence. UNABU a collaboré avec les dirigeants locaux au niveau du district afin de mobiliser ces groupes, ce qui a permis d'établir un réseau de communication efficace jusqu'au niveau des villages.
- Les dirigeants locaux ont aidé UNABU à identifier les femmes et les filles en situation de handicap et à les inviter à une réunion initiale, au cours de laquelle des mobilisatrices communautaires ont été élues et formées de manière intensive par UNABU. Ces mobilisatrices ont utilisé la formation pour éduquer leurs groupes respectifs. Elles ont également facilité l'élection des membres du comité chargés de la gestion quotidienne des groupes. Ces groupes opèrent désormais à partir des bureaux administratifs des cellules, avec le soutien de la secrétaire exécutive, des comités, des mobilisatrices communautaires, des prestataires de services et des dirigeants locaux. Pour promouvoir l'autonomisation économique, ces groupes ont créé un système d'épargne et de prêt. Chaque membre contribue à ce système lors de chaque réunion, le montant étant décidé par le groupe. L'argent épargné est ensuite prêté aux membres à un taux d'intérêt de 5 %, ce qui renforce encore leur autonomie économique.
- L'implication des prestataires de services dans le projet a donné des résultats significatifs. Les premières évaluations avaient révélé qu'ils ne comprenaient pas l'importance d'inclure le handicap dans la prise en compte des questions de genre, qu'ils n'étaient pas conscients de la double discrimination à laquelle les femmes et les filles en situation de handicap faisaient face, de la gravité accrue des violences liées au genre qui leur étaient faites par rapport à leurs pairs valides, des obstacles qu'elles rencontraient pour accéder aux services disponibles et de la nécessité de mettre en place des mesures pour la protection des femmes et des filles en situation de handicap. Après la formation, ces prestataires de services ont démontré une meilleure compréhension de l'importance d'inclure le handicap dans la prise en compte des questions de violence liée au genre et se sont engagés à prendre des mesures de protection pour les femmes et les filles en situation de handicap. Les évaluations de suivi ont révélé que 65 % des 49 parties prenantes interrogées avaient entrepris au moins une action visant à protéger les femmes et les filles en situation de handicap. Parmi ces actions, citons les activités de plaidoyer en faveur d'un accès diversifié aux services, l'amélioration de la prestation de services aux femmes et aux filles en situation de handicap, et même la fourniture d'une aide financière directe à celles qui en avaient besoin.
- UNABU a su s'adapter à la pandémie de COVID-19 et a tiré parti des nouvelles possibilités de financement afin de mettre en œuvre des activités humanitaires, qui ont renforcé d'autres activités liées à l'objectif d'amélioration de la protection des femmes et des filles en situation de handicap contre la violence. À titre d'exemple, UNABU a obtenu 15 000 \$ pour l'un des groupes d'auto-défense des droits des femmes en situation de handicap touchés par la COVID-19, ainsi qu'un partenariat de deux ans avec la See You Foundation. La souplesse du financement a permis à UNABU d'investir dans la résilience de son organisation, notamment dans l'élaboration de son nouveau plan stratégique quinquennal.

ET MAINTENANT ?

- **Mise en place et formation de groupes d'auto-défense des droits des femmes et des filles** en situation de handicap : UNABU continuera à mettre en place de nouveaux groupes d'auto-défense des droits des femmes en situation de handicap à les former, conformément à sa stratégie éprouvée d'autonomisation des filles et des femmes en situation de handicap : UNABU donnera la priorité aux communautés, comme celles du district de Muhanga, qui ont exprimé un intérêt pour la création de tels groupes avec l'aide d'UNABU. L'accent sera mis sur le renforcement des initiatives économiques lancées par ces groupes, notamment les activités d'épargne et de prêt. Des formations d'éducation financière, ainsi que des formations sur les compétences commerciales et l'accès à d'autres possibilités financières, seront dispensées une fois les formations de base terminées.
- **Utilisation de la technologie pour soutenir les filles et les femmes** en situation de handicap : UNABU continuera à apporter un soutien aux groupes existants d'auto-défense des droits des femmes en situation de handicap en leur communiquant via des supports enregistrés des informations sur les sujets pertinents et en partageant ses connaissances sur la prévention des violences et les réponses pouvant y être apportées. Les volontaires communautaires équipés de smartphones joueront un rôle clé dans la mobilisation de ces groupes et le soutien qui leur est apporté. Le service d'assistance téléphonique gratuit continuera de dispenser des conseils juridiques dans les cas impliquant des filles et des femmes en situation de handicap.
- **Mobilisation des parties prenantes du district** : UNABU collaborera avec les prestataires de services et les communautés pour promouvoir le traitement équitable et la non-discrimination des filles et des femmes en situation de handicap, en utilisant les canaux de communication existants et en participant aux réseaux des partenaires du district qui se consacrent à la défense et à la promotion de l'inclusivité.
- **Rôle de supervision et de plaidoyer d'UNABU** : UNABU continuera à superviser, encadrer, conseiller et défendre les groupes d'auto-défense des droits des femmes en situation de handicap. Elle restera en communication directe avec les mobilisatrices communautaires afin de suivre et de soutenir les activités de ces groupes, en particulier en ce qui concerne leur autonomisation économique, en s'appuyant sur ses travaux précédents en matière de plaidoyer contre la violence liée au genre.
- **Zones géographiques** : UNABU a constaté que les secteurs administratifs couverts jusqu'à présent n'incluaient pas complètement toutes les nouvelles femmes et filles en situation de handicap. L'organisation s'est donc engagée à mettre tout en œuvre pour atteindre chaque femme et fille en situation de handicap, tout en maintenant les zones géographiques actuelles. Cet objectif sera atteint grâce à la création de groupes d'auto-défense des droits des femmes en situation de handicap bénéficiant du soutien de l'organisation, lesquels seront composés de personnes ayant fait l'expérience du développement personnel et de l'autonomisation, qui participeront activement aux activités des groupes et encourageront leurs pairs à les rejoindre, favorisant ainsi l'émergence d'une communauté d'autonomisation parmi les femmes et les filles en situation de handicap.



INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Ce document a été rédigé par **Marija Babovic**, une consultante externe indépendante, en collaboration avec Madame **Gaudence Mushimiyimana**, directrice exécutive d'UNABU, et **Mukabalisa Sim bi Dative**, responsable des projets.

Pour plus d'informations sur UNABU : unaburwanda@yahoo.com ; Téléphone : +250788625972

Citation recommandée : Babovic, M. et Mushimiyimana, G. (2022). *Résumé du projet : Éliminer la violence à l'égard des femmes et des filles handicapées au Rwanda, mis en œuvre par la Rwandan Organization of Women with Disabilities* (New York, Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes).

À propos du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes : Le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, géré par ONU-Femmes au nom du système des Nations Unies, est le seul mécanisme d'attribution de subventions mondial consacré à l'élimination de toutes les formes de violences faites aux femmes et aux filles. Depuis sa création en 1996 par la [résolution 50/166](#) de l'Assemblée générale des Nations Unies, le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies a octroyé 198 millions de dollars à 609 initiatives dans 140 pays et territoires. Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le [site Internet du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies](#) ou la [plateforme d'apprentissage](#). Si vous avez des commentaires concernant ce document, veuillez contacter le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes à l'adresse suivante : untf-evaw@unwomen.org.

Le mécanisme des petites subventions du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies

À l'heure actuelle, des petites subventions sont accordées aux organisations qui gèrent des budgets opérationnels annuels d'un montant inférieur à 200 000 \$ et peuvent bénéficier d'une subvention du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies d'un montant maximal de 150 000 \$. Ce mécanisme a été introduit en 2014 afin de renforcer les capacités des petites organisations, en ciblant plus spécifiquement les petites organisations de femmes. La part actuelle du portefeuille du Fonds fiduciaire des Nations Unies allouée sous forme de petites subventions s'élève à 7 %. Les petites subventions comprennent une part plus élevée de financement flexible (pour les coûts de base) ainsi qu'un budget consacré aux soins personnels, ce qui distingue ce mécanisme du système général d'attribution des subventions. Le [plan stratégique du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies 2021-2025](#) s'engage à orienter prioritairement la sélection des subventions vers les organisations de défense des droits des femmes, les organisations dirigées par des femmes et des filles et les organisations agissant à l'échelon local et communautaire. Le mécanisme des petites subventions est essentiel pour y parvenir. Les organisations recevant des petites subventions peuvent bénéficier d'un soutien pour la réalisation d'une évaluation finale externe et/ou (depuis 2021) pour produire conjointement un support de connaissance résumant les résultats du projet et les enseignements qui en ont été tirés. La méthodologie à utiliser pour produire un tel document comprend la tenue de discussions au sein des groupes de réflexion, des entretiens avec les organisations participantes, des examens des documents du projet, des enquêtes de départ et de fin et des rapports de suivi, ainsi que la rédaction et l'édition conjointes du document.



NOTES DE FIN

- 1 De plus amples informations sur l'initiative Spotlight sont disponibles à l'adresse suivante : <https://www.spotlightinitiative.org/#:~:text=The%20Spotlight%20Initiative%20is%20a,violations%20in%20our%20world%20today> (en anglais).
- 2 Institut national de la statistique du Rwanda (NISR), *quatrième recensement de la population et des logements au Rwanda*, 2012. Kigali, Rwanda
- 3 Institut national de la statistique du Rwanda (NISR) [Rwanda], Ministère de la santé [Rwanda] et CIF (2021). Rapport final de l'enquête démographique et de santé du Rwanda (2019-2020). Kigali, Rwanda, et Rockville, Maryland, États-Unis : NISR et CIF. Disponible en anglais à l'adresse suivante : <https://dhsprogram.com/publications/publication-FR370-DHS-Final-Reports.cfm>
- 4 Mukabera, J. & Umutoni, J. (2019). *Eliminating Violence against Girls and Women with Disabilities in Rwanda A Case of Rulindo, Musanze, Gakenke, Nyabihu and Muhanga. A Study Conducted by the Rwandan Organization of Women with Disability (UNABU) through the Support of UN Trust Fund (du 27 mai au 6 juin 2019)*, Kigali.
- 5 Par exemple, Ortoleva et Lewis (2012) rapportent que les femmes handicapées sont deux fois plus susceptibles d'être victimes de violence liée au genre.
- 6 Ortoleva, S, Lewis, H. *Forgotten Sisters - A Report on Violence Against Women with Disabilities: An Overview of its Nature, Scope, Causes and Consequences (August 21, 2012)*. Northeastern University School of Law Research Paper No. 104-2012, disponible sur le Social Science Research Network (SSRN) : <https://ssrn.com/abstract=2133332>
- 7 Hughes, K, et al. Prevalence and risk of violence against adults with disabilities: a systematic review and meta-analysis of observational studies (28 février 2012). *The Lancet*. Vol. 379, numéro 8926, P1621-1629. Disponible sur *The Lancet* : [https://www.thelancet.com/journals/lancet/article/PIIS0140-6736\(11\)61851-5/fulltext](https://www.thelancet.com/journals/lancet/article/PIIS0140-6736(11)61851-5/fulltext)



